COVID-19 Ventilation
Détecteur CO_2 Aranet4 SUPHT

Le détecteur Aranet4 disponible au SUPHT

Le SUPHT met à disposition des utilisateurs qui le souhaitent (bureaux partagés, salles de cours, réfectoire…), un détecteur portatif de CO_2. Celui-ci est prêté pour une période de temps limitée.

La démarche présente plusieurs objectifs. Elle permet, en effet, d'aider les utilisateurs à :

- évaluer la qualité de l'air de leur local ;
- prendre conscience de la nécessité de ventiler ;
- vérifier l'efficacité de la ventilation (durée, périodicité, etc.).

Figure 1: détecteur Aranet4 home

Ce détecteur est facile d'utilisation : il suffit de le poser à une hauteur de +/-1,50 m et à distance des fenêtres, de la porte ainsi que des occupants du local.

Il met à jour ses mesures toutes les 2 minutes (l'écran clignote) et permet donc de suivre l'évolution du taux de CO_2 dans le local concerné. Il indique aussi la température et l'humidité relative.

Un système de voyants tricolores permet de se situer dans les taux de CO_2 présents :

CO2 < 900 ppm
Qualité de l'air ÉLEVÉE

900 ppm ≤ CO2 ≤ 1200 ppm
Qualité de l'air MOYENNE

CO2 > 1200 ppm
Qualité de l'air MÉDIOCRE

En période de COVID-19, plus le taux de CO_2 est bas, et se rapproche du taux extérieur (+/- 400 ppm), mieux le local est ventilé et plus le risque de contamination diminue.

Ce taux minimal de CO_2 peut être atteint de différentes façons. Elles sont classées dans l'ordre d'efficacité :

1. en laissant les **fenêtres entrouvertes** pendant toute la durée d'occupation du local ;
2. en **aérant quelques minutes** à intervalles régulier (toutes les 15-20 minutes par exemple) ;
3. en aérant une **quinzaine de minutes** toutes les heures – heures trente.

En vue d'avoir un suivi de la qualité de l'air dans ce local durant l'occupation, nous sollicitons votre aide et vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire en ligne ***uniquement en cas de dépassement de la valeur seuil des 1200 ppm de CO_2 :*** https://my.uliege.be/signalementCO2

Ou en scannant le QR Code suivant

D'avance, nous vous remercions pour votre participation !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sophie LECLERCQ via l'adresse mail suivante : sophie.leclercq@uliege.be
Un détecteur peut vous être prêté via le MAGASIN DU SUPHT, bâtiment B12a, Clos Mercator, 12 au Sart-Tilman les mardis et jeudis matins entre 9h et 12h.